

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 39/1948 (1948)

Artikel: Chronique jurassienne
Autor: Junod, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-113545>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUATRIÈME PARTIE

Chroniques scolaires

Chronique jurassienne

Une chronique n'est pas un roman. Celui qui est chargé de rappeler tous les événements de l'année n'a pas à se mettre martel en tête pour présenter un plat agréable ou copieux. Sa tâche est de s'en tenir aux faits, aux circonstances de la vie scolaire. La difficulté n'est pas de faire œuvre d'imagination, mais de donner une image fidèle, à l'intention des chercheurs qui voudront se documenter par la suite, et les lecteurs, mes collègues, qui voudront revivre en pensée les heurs et malheurs de l'année écoulée. Tâche ingrate et périlleuse : si l'on allait oublier de mentionner telle circonstance qui peut sembler insignifiante aux uns, mais qui pour d'autres est essentielle ; si l'on ne citait pas tel homme d'école qui croit s'être distingué plus que d'autres, et si l'on ne parvenait pas à donner une image harmonieusement proportionnée de l'ensemble, au détriment d'une région ou d'une collectivité ? Mais aussi tâche agréable, en période heureuse et prospère. Car on ne saurait caractériser autrement 47-48, à moins d'être ingrat ou aveugle. Le pays romand, les régions industrielles en particulier, connaît une ère favorable. Certes, l'école n'est pas la première institution à ressentir les effets de la prospérité matérielle. Ce ne sont pas les bâtiments scolaires que l'on rénove en premier lieu, et l'instituteur ne songe pas à rouler en voiture américaine : c'est tout au plus si les plus hardis, sur leurs vieux jours, une fois remplies leurs charges de famille, se permettent l'achat d'une très modeste Topolino, ou se procurent le tapis de leurs rêves — non pas certes un Persan ou un Smyrne ! — ou le poste de radio qui remplacera celui qu'ils avaient construit aux temps héroïques des sans-filistes bricoleurs. Mais les traitements ont

été relevés, les institutions sociales améliorées, et les instituteurs, à condition de ne pas porter trop haut leurs regards, jouissent d'une modeste mais sûre position que bien des gens encore peuvent leur envier.

Et pourtant, si l'on veut rendre l'école publique plus active et plus efficace, il faudra bien revaloriser la profession de l'instituteur. L'affluence aux écoles normales s'est considérablement ralentie, et si la qualité des candidats à l'enseignement a pu être maintenue intacte, le danger d'anémie subsiste et les autorités devront se préoccuper très sérieusement d'une nouvelle plaie sociale : la pénurie des intellectuels, et spécialement de ceux d'entre eux qui dépendent, pour la rétribution de leurs services, des décisions populaires. Aujourd'hui déjà, certaines classes de campagne sont tenues par d'anciens instituteurs qui ont bien voulu, ou qui ont dû reprendre du service ; les établissements de bienfaisance — orphelinats, foyers d'éducation — se demandent comment ils s'y prendront pour repourvoir les postes vacants, et l'on n'ose plus tomber malade, ou faire du service militaire, par crainte de ne pas trouver de remplaçant. Cet objet occasionne de gros soucis aux responsables de l'école publique, et des mesures promptes et hardies devront être envisagées à bref délai : augmentation des traitements, amélioration des logements d'instituteurs, avantages aux maîtres de la campagne. On nous objecte, il est vrai, que nous avons nos vacances : mais encore faudrait-il disposer des moyens de passer ses vacances autrement qu'en recherchant des gains accessoires ; et de vraies vacances coûtent si cher que rares sont les instituteurs qui parviennent à les savourer en famille.

Trêve de revendications. Parmi les questions qui préoccupent le corps enseignant jurassien, il en est une, on l'aura deviné, qui les domine toutes : la question jurassienne.

En quoi le problème des relations entre Berne et le Jura touche-t-il l'école publique ? Il faudrait plus de place pour traiter un problème aussi complexe. Au surplus, il n'appartient pas au chroniqueur de prendre parti en pareille matière. Bornons-nous à l'énumération des questions scolaires que soulève le débat général.

Canton bilingue, Berne s'en tiendra-t-il au principe de la territorialité linguistique, et s'opposera-t-il à la création de classes françaises au chef-lieu, tout en renonçant — ce qui semblerait logique — au maintien des classes allemandes dans le Jura ? Ou trouvera-t-on une solution idéale, basée sur une totale compréhension mutuelle, et verra-t-on se créer des classes françaises à Berne, quelques classes allemandes étant maintenues au Jura à l'intention des groupements alémaniques ?

En matière scolaire, on peut dire que le Jura jouit d'une autonomie satisfaisante. Nous avons nos manuels d'enseignement, nos plans d'étude... et nous sommes bien aises de bénéficier de la

loi bernoise sur les traitements, loi que les électeurs jurassiens avaient rejetée ! Tout au plus pourrait-on se demander s'il n'y aurait pas lieu de confier l'administration des écoles jurassiennes à un chef de service de l'enseignement dans le Jura bernois. Cette suggestion a été reprise par le Comité de Moutier et elle fait l'objet d'études au Département de l'instruction publique.

Une des raisons de l'opposition que rencontre l'idée d'une séparation dans les régions protestantes, est l'inquiétude au sujet du caractère laïc de l'école, dans un éventuel canton du Jura. Le comité séparatiste a pris les devants en déclarant que le principe de l'école publique serait sauvegardé dans la charte jurassienne en gestation. Il n'en reste pas moins que la majorité de confession catholique pourrait en tout temps revenir sur la question, et l'on se montre prudent à l'extrême dans certaines régions du Jura Sud.

On attend la réponse du Gouvernement aux revendications jurassiennes. Les questions scolaires sont parmi les plus importantes et le corps enseignant suivra les débats avec vigilance.

L'année écoulée a vu la réalisation de deux projets qui tiennent à cœur aux instituteurs : la création d'une section de maîtresses enfantines à l'école normale et l'introduction de l'enseignement ménager à titre obligatoire dans toutes les écoles publiques. Maintenant que la neuvième année est enfin établie partout, cette dernière réforme s'imposait, car il fallait donner aux jeunes filles l'occasion de se préparer aux travaux du ménage, en un temps où, hélas, de nombreuses familles ont renoncé à cette mission essentielle.

Une curieuse conséquence du bouleversement des valeurs matérielles : les sanctions prises contre les parents qui n'observent pas l'obligation de faire suivre régulièrement l'école à leurs enfants, sont devenues si dérisoires qu'elles demeurent sans effet. Que signifie une amende de quelques francs dans le budget familial ? Aussi voit-on des parents garder sans scrupules à la maison des enfants en âge de scolarité, et payer avec le sourire la dérisoire amende imposée par le juge. Dans certaines localités, tous les écoliers de 9^{me} année quittent l'école à Noël, alors que l'année scolaire se termine à Pâques. On voit l'effet de pareille licence sur la discipline scolaire ; des mesures répressives devront être prises sans délai.

Nous voudrions annoncer la publication du nouveau plan d'étude. Ce sera pour l'an prochain, à moins que... Et après tout, il ne sied pas de faire preuve de précipitation dans une pareille entreprise, et le corps enseignant jurassien est satisfait de savoir que la commission du plan d'étude fait de bonne besogne, sans bruit et consciencieusement.

En juin dernier, les instituteurs jurassiens ont tenu leurs assises à Bienne. Rappelons que la Société pédagogique jurassienne

comprend les maîtres des différents degrés de tout le Jura ; elle est section de la Société pédagogique romande, et elle est étroitement affiliée à la Société des instituteurs suisses et bernois : un des nombreux miracles de l'harmonie helvétique, dans toute son ingénieuse complexité ! Les statuts prévoient la discussion d'un rapport général. Présenté par le Dr Joray, de La Neuveville, il traitait de l'accès aux études ; débordant largement son cadre, il a présenté des propositions audacieuses concernant une réforme générale de notre organisation scolaire ; en particulier, il propose la création d'un gymnase français à Bienne, alors que Porrentruy avait jusqu'ici le monopole des études gymnasiales, et la suppression des écoles normales en vue d'une préparation scientifique plus complète des candidats à l'enseignement primaire, qui devraient subir les épreuves du bachot avant d'entreprendre les études pédagogiques proprement dites. Le corps enseignant jurassien s'est enthousiasmé pour un projet dans lequel il voit son avantage, et toutes ces questions font maintenant l'objet d'études approfondies et de discussions animées. Il s'agira de voir dans quelle mesure de telles revendications sont compatibles avec le recrutement des instituteurs et la formation d'un corps enseignant uni par un contact prolongé entre les candidats de toutes les régions, de toutes les classes de la population, représentants de nos deux confessions. On le voit, le problème est gros de conséquences et comme il se pose également dans d'autres régions de Romandie, il ne manquera pas d'intéresser tous les lecteurs de l'Annuaire.

Un événement vient au reste de rendre le problème plus actuel : l'élection au Conseil d'Etat du Dr Moine, directeur de l'école normale des instituteurs. La législation en vigueur demande le remplacement du démissionnaire, alors que les partisans les plus pressés d'une réforme scolaire voudraient profiter de l'occasion pour passer aux actes. Faisons confiance aux autorités et aux corporations pédagogiques pour rechercher les solutions idéales de cet important problème. M. Moine, une personnalité bien connue du monde pédagogique, militaire et politique (n'est-il pas aussi colonel et conseiller national ?), apporte au Gouvernement une énergie indomptable doublée d'une intelligence brillante, et les instituteurs jurassiens attendent beaucoup de son activité gouvernementale, à l'heure où s'élabore le statut du pays jurassien.

Cette chronique s'achève en programme d'action. Les problèmes anciens et nouveaux s'acheminent vers leurs solutions, au rythme lent des réalisations démocratiques. Nous nous défendons d'écrire un roman, et nous pensons au roman-feuilleton en évoquant déjà l'avenir, en invitant le lecteur à patienter jusqu'au prochain numéro.

CHARLES JUNOD.